

Communiqué de presse

Zurich, le 5 décembre 2025

Assemblée plénière de la Conférence centrale des 28 et 29 novembre 2025 à Zurich

La Conférence centrale approuve le plan financier du cofinancement pour les années 2027 à 2030 et réélit ses organes

Lors de son assemblée plénière à Zurich, la Conférence centrale catholique romaine de Suisse (Conférence centrale) a approuvé le plan financier du cofinancement pour les années 2027 à 2030. Elle a en outre défini les subsides qu'elle octroierait aux institutions cofinancées pour l'année 2026. Le soir précédent, les débats ont porté sur la manière de remanier les organisations de droit public ecclésiastique pour les rendre viables à long terme au vu des changements auxquels font face la société et le personnel. Les différents organes, groupes spécialisés et commissions ont fait l'objet de réélections pour la période de mandat 2026-2027.

Plan financier pour le cofinancement 2027-2030

En mars 2025, l'assemblée plénière avait déjà décidé de réduire à partir de 2027 les ressources à disposition du cofinancement : les CHF 9,17 millions disponibles jusqu'ici devront passer à CHF 8,47 millions au maximum à partir de 2027 et à CHF 8,37 millions au maximum à partir de 2028. Cette réduction est due essentiellement à l'augmentation des dépenses liées au traitement des abus sexuels. Pour éviter une augmentation des contributions, ces dépenses supplémentaires devront en partie être compensées dans le cadre du cofinancement.

Les fonds seront répartis entre sept domaines de tâches et fixés dans les conventions de subventionnement et les contrats de prestations conclus avec quelque 35 institutions. Les subsides annuels définitifs sont fixés par l'assemblée des délégué-e-s lors de sa dernière séance de l'année.

Domaine de tâches	2027	2028	2029	2030
1) Offices spécialisés actifs à l'échelon national	628 000	628 000	628 000	628 000
2) Activités médiatiques à l'échelon des régions linguistiques	2 470 000	2 470 000	2 470 000	2 470 000
3) Offres de formation régionales axées sur l'exerc. d'une profession	1 824 150	1 824 150	1 824 150	1 824 150
4) Offices spécialisés actifs à l'échelon des régions linguistiques	702 640	702 640	702 640	702 640
5) Pastorale de la jeunesse à l'échelon des régions linguistiques	990 700	990 700	990 700	990 700
6) Groupements d'adultes	173 400	173 400	173 400	173 400
7) Tâches nationales dans le secteur de la pastorale migratoire	1 430 000	1 430 000	1 430 000	1 430 000
Crédit supplémentaire et crédit pour les projets	170 000	170 000	170 000	170 000

La Conférence centrale a aussi décidé de sortir du cofinancement à partir de 2027 les Écoles catholiques de Suisse (ECS), la Communauté Romande de l'Apostolat des Laïcs (CRAL) ainsi que Seelsorge.net.

Une nette majorité des délégué-e-s de la Conférence centrale ont refusé la réduction des subsides en faveur de la Ligue suisse des femmes.

Préparer les organisations de droit public ecclésiastique à l'avenir

Vendredi en début de soirée, le père abbé Urban Federer a transmis les salutations de la Conférence des évêques suisses et quelques réflexions intéressantes pour les délégué-e-s.

Urs Brosi a ensuite enchaîné sur le thème du jour dans sa conférence introductive. Des études montrent que plus de 40 % du personnel catholique en Suisse est âgé de 55 ans et plus, soit une part bien plus élevée que sur le marché suisse de l'emploi (env. 22 %). Les paroisses et les communes ecclésiastiques devront dès lors faire face à une vague de départs à la retraite, que la relève ne parviendra pas à compenser. Cela signifie qu'elles devront à l'avenir redéfinir leurs tâches, leurs structures et leurs attentes à l'égard de la vie de l'Église.

Annalena Müller a animé la discussion consécutive entre Urs Brosi et les représentant-e-s des cantons : Michaela Berger-Bühler (TG), Regula Furrer (BE) et Cedric Pillonel (VD). Cette discussion a montré que les réflexions stratégiques des Églises nationales et des paroisses n'en étaient pas au même stade et qu'il n'existait pas de solution standardisée. En revanche, il est important que les paroisses et les communes ecclésiastiques déterminent les tâches qu'elles pourront accomplir efficacement à l'avenir avec le soutien des Églises nationales, qui accompagnent ce processus de transformation sur le plan stratégique.

Financement des tâches ecclésiastiques à l'échelon national (budget 2026)

Comme chaque année, l'assemblée plénière s'est penchée sur le budget de l'an prochain. Au vu du net fléchissement du renchérissement, aucune compensation n'a été prévue pour 2026.

L'assemblée plénière a par ailleurs approuvé l'octroi d'un subside de projet au Netzwerk Jugend dans le cadre des ressources financières encore disponibles.

Élections de renouvellement et élections complémentaires

Lors des élections de renouvellement, la présidence actuelle assurée par Marie-Louise Beyeler (BE), Melanie Hürlimann (ZG), Roland Loos (VD), Thomas Franck (SG) et Raphael Meyer (ZH) a été confirmée pour une nouvelle période de mandat de deux ans.

Armin Bossart (SG) a été élu comme président de la Commission du droit public ecclésiastique et Magnus Oeschger comme membre de la commission lors des élections complémentaires.

Ont également été élus Michaela Berger-Bühler (TG) comme membre du Conseil de formation de Suisse alémanique et Pascal Gregor (AG) comme président du groupe spécialisé 1.

Informations complémentaires auprès d'Urs Brosi, secrétaire général de la Conférence centrale, ou de Sabine Stalder, secrétaire générale adjointe de la Conférence centrale.

Tél. 044 266 12 00, e-mail : urs.brosi@rkz.ch / sabine.stalder@rkz.ch.